

C A N A D A

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C.*
1985, CH. C-36, TELLE QU'AMENDÉE :

N° : 500-11-048114-157

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER
LIMITED, QUINTO MINING
CORPORATION, 8568391 CANADA
LIMITED ET CLIFFS QUEBEC IRON
MINING ULC.

Débitrices

-et-

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE
LIMITED PARTNERSHIP
et
BLOOM LAKE RAILWAY COMPANY
LIMITED

Mises-en-cause

-et-

FTI CONSULTING CANADA INC.

Contrôleur

-et-

BREMO INC., personne morale légalement
constituée faisant affaire sous la
dénomination sociale REMATECH DIVISION
BREMO

Créancière / Opposante

**AVIS D'OBJECTION À LA MOTION FOR THE ISSUANCE OF AN APPROVAL AND
VESTING ORDER WITH RESPECT
TO THE SALE OF CERTAIN ASSETS**

(Paragraphe 55 de l'Ordonnance Initiale Amendée)

À L'HONORABLE STEPHEN W. HAMILTON., J.C.S. SIÉGEANT EN CHAMBRE
COMMERCIALE POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, L'OPPOSANTE REMATECH,
EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. L'OPPOSANTE

1. **Bremo inc.**, personne morale légalement constituée faisant affaire sous la dénomination sociale **Rematech Division Bremo** (ci-après "**Rematech**") est une société qui œuvre dans le secteur de la construction, notamment dans la fourniture d'équipements et de machineries, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises (CIDREQ), **Pièce ORB-1**;
2. Entre le 26 octobre 2014 et le 8 janvier 2015 l'Opposante a fourni des matériaux et équipements en vue de la construction et/ou rénovation d'un immeuble à la demande des débitrices, The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership (ci-après « **Bloom Lake** »), pour un montant toujours dû, exigible et impayé de cinq cent trois mille trois cent dix-huit et soixante-dix-sept cents (503 318,77\$) incluant les taxes applicable, tel qu'il appert du relevé de compte du 15 janvier 2015, **Pièce ORB-2**;
3. L'Opposante Rematech a publié au Registre des Droits Miniers, Réels et Immobiliers du Québec, une hypothèque légale de la construction portant le numéro 21 307 902 grevant les actifs de Bloom Lake, le tout tel qu'il appert de la copie de cette hypothèque légale ainsi que de sa preuve de publication, communiquées *en liasse* au soutien des présentes comme **Pièce ORB-3**;

II. MOTIFS RELATIFS À L'AVIS D'OBJECTION

4. L'Opposante a pris connaissance de la « *Motion for the Issuance of an Approval and Vesting Order with respect to the Sale of Certain Assets* », du 15e rapport du Contrôleur FTI Consulting Canada Inc. ainsi que de l'Avis d'objection à la *Motion for the Issuance of an Approval and Vesting Order with respect to the Sale of Certain Assets* signifié par Groupe UNNU-EBC s.e.n.c. (ci-après « **UNNU** ») et EBC Inc. (ci-après « **EBC** ») dont copie est communiquée au soutien des présentes comme **Pièce ORB-4**;
5. L'Opposante fait siens les motifs de contestation soulevés dans l'Avis d'objection de UNNU et EBC et supporte la position de ces dernières.
6. La présente opposition est bien fondée en faits et en droit.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

Québec, le 8 janvier 2016


BOUCHARD PAGE TREMBLAY, AVOCATS S.E.N.C.
Procureurs de l'Opposante Rematech

AVIS DE PRÉSENTATION

DESTINATAIRES : Me Bernard Boucher (bernard.boucher@blakes.com)
BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L.
600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 2200
Montréal (Québec) H3A 3J2

Procureurs des Débitrices

ET : Me Sylvain Rigaud (sylvain.rigaud@nortonrosefulbright.com)
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1

Procureurs du Contrôleur

ET : SERVICE LIST

PRENEZ AVIS que l'*Avis d'objection à la Motion for the Issuance of an Approval and Vesting Order with respect to the Sale of Certain Assets* sera présenté pour adjudication devant l'honorable Stephen W. Hamilton, j.c.s. ou l'un des honorables juges de la Cour supérieure, siégeant en chambre commerciale pour le district de Montréal, au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B6, le 13 janvier 2016, heure et salle à être déterminées.

Québec, le 8 janvier 2016


BOUCHARD PAGE TREMBLAY, AVOCATS S.E.N.C.
Procureurs de l'Opposante Rematech

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

NO : 500-11-048114-157

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES
COMPAGNIES, L.R.C. 1985, ch. C-36 :**

**BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED et
AL.**

Requérantes/Intimées

et
**THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED
PARTNERSHIP**
et
AL.

Mises en cause

et
FTI CONSULTING CANADA INC.

Contrôleur

et
BREMO INC., personne morale légalement constituée
faisant affaire sous la dénomination sociale
REMATECH DIVISION BREMO

Créancière/Opposante

**AVIS D'OBJECTION À LA MOTION FOR THE
ISSUANCE OF AN APPROVAL AND VESTING
ORDER WITH RESPECT TO THE SALE OF
CERTAIN ASSETS**

(Paragraphe 55 de l'Ordonnance initiale Amendée)
ET PIÈCES ORB-1 À ORB-4

**BOUCHARD PAGÉ TREMBLAY
AVOCATS S.E.N.C.**

825, boulevard Lebourgneuf
Bureau 510
Québec (Québec) G2J 0B9
Tél : (418) 622-6699 Fax : (418) 628-1912
Code : BB 3925 Casier no : 100

Me François Lepage
Dossier : 6538-0203